

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Maîtrise d'œuvre pour l'optimisation énergétique et technique de la piscine intercommunale de SAINT LOUIS Agglomération située à Village Neuf

4. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour l'optimisation énergétique et technique de la piscine intercommunale de SAINT LOUIS Agglomération située à Village Neuf (68128), à savoir l'optimisation de la filtration, la reconversion des tours de contact des ozoneurs en cuve de stockage d'eau, la pose de déchloramineurs, de récupérateurs de calories des eaux usées chaudes de rejets des bassins

L'estimation prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de 720 000,00 €HT.

Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- 68128 Village-Neuf

5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71300000 - 1	Services d'ingénierie



6. Durée du marché – Délais d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre démarre à compter de la notification de l'ordre de service correspondant, à l'exception de l'élément ACT qui lui commence à compter de la date de notification des marchés de travaux.

Les délais de réalisation des différents éléments composant la mission de maîtrise d'œuvre (jusqu'à l'ACT) sont indiqués à l'article 8 de l'AE. Ils démarrent chacun à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'élément de mission considéré.

Les missions de maîtrise d'œuvre détaillées à l'article 3 du cahier des clauses particulières, constituent des phases distinctes.

Une prolongation de délai pourra être accordée par le pouvoir adjudicateur suivant les dispositions de l'article 15.3 du CCAG-MOE.

Les études d'Avant-Projet (AVP) devront impérativement être transmises pour le 12 septembre 2025 au plus tard.

Les études de Projet (PRO) et l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises (ACT/DCE) devront être menées en octobre et novembre 2025 afin de publier le DCE pour consultation des entreprises au plus tard le 15 décembre 2025.

Les travaux devront débuter le 1er juin 2026 pour une période de 12 semaines, avec un allotissement et un phasage techniquement et administrativement adaptés.

Le titulaire du marché sera engager contractuellement sur les délais renseignés dans son planning et dans l'article 8 de l'AE, en concomitance avec les dates butoirs précitées.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non
- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
 - Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération et éventuelles autres subventions en cours d'instruction
- Délai global de paiement : 30 jours.



- Les prix seront révisables dans les conditions définies au CCAP.
- Cautionnement et garanties exigées : Aucune garantie ou cautionnement exigé.
- Il n'est pas prévu de versement d'une avance dans le cadre du présent marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - o La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - o La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - o La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - o L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	40 %
2	Valeur technique de l'offre	60 %

10. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre du critère "valeur technique", du critère de "prix des prestations" est indiqué dans le règlement de consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

11. Date limite de réception des offres :

Vendredi 04 juillet 2025 à 12h00

12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 05 juin 2025

